Bulletin d'adhésion 2018/2019



Les AROEVEN sont à l'origine des Foyers Socio-Educatifs dans les établissements scolaires.

Depuis 1991, les lycéens peuvent créer une Maison des Lycéens (M.D.L.). La circulaire du 25/10/1996 rappelle le rôle essentiel que joue l'association socio-éducative pour la formation des élèves à la citoyenneté.

L'AROEVEN est à votre disposition pour vous aider à mettre en place, gérer et administrer la Maison Des Lycéens.

Vous pouvez également télécharger la dernière revue de l'Aroéven :

« Du Foyer Socio-Educatif à la Maison Des Lycéens »



Aroéven
Pays de la Loire
4, rue de la Perrière
44200 NANTES
Tél: 02 40 34 20 02

Tél: 02 40 34 20 02 Fax : 02 40 34 88 74 Courriel :

aroeven.nantes@aroeven.fr

www.aroeven-nantes.fr

à retourner avec votre règlement à l'AROEVEN
Adhérent à l'Aroéven : EPLE FSE MDL
Nom de l'établissement :
Adresse:
CP:Ville:
Tarifs adhésion AROEVEN jusqu'à 250 élèves : 46,00 € de 250 à 400 élèves : 53,00 € de 400 à 600 élèves : 61,00 € de 600 à 800 élèves : 76,00 € de 800 à 1500 élèves : 92,00 € + de 1500 élèves : 107,00 € Paiement de l'adhésion par : chèque à l'ordre de l'Aroéven virement bancaire
Paiement par virement bancaire à la Banque Postale
Etablissement Guichet N° de compte clé RIB 20041 1011 0139519K032 48
IBAN : FR51 2004 1010 1101 3951 9K03 248
BIC PSSTFRPPNTE

Toute adhésion à l'Aroéven permet de recevoir la revue Foéven (2 numéros par an) et de participer à la vie institutionnelle de l'Aroéven (1 mandat).

A......Le/...../

Signature du Président de l'association ou du chef d'établissement

L'Aroéven ne peut intervenir que dans les établissements adhérents. Elle propose :

- Des interventions en établissements pour la formation d'équipes pédagogiques et d'élèves.
- Le prêt de l'exposition préparant l'élection des délégués élèves.
- Des informations sur les actions, recherche-actions, réflexions, publications nationales et les universités d'été de la Foéven.